



ARTS ET MANUFACTURES

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC



C'est le 24 décembre, 1872, qu'a été sanctionné l'acte, constituant légalement le Conseil des Arts et Manufactures pour remplacer l'ancienne Chambre des Arts.

Le but de ce Conseil, comme celui de la Chambre, qui l'a précédé, est d'aviser les commissaires de l'Agriculture et de la Colonisation et le ministre de l'Instruction Publique sur toutes les mesures propres à développer le progrès des arts et des manufactures en cette province.

Comme dernier vestige des luttes qui précédèrent l'avène-